



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Cimito di Bastia Montesoru**  
**Cimetière de Bastia Montesoru**

Le 30 SEP. 2022

## ARRÊTÉ

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L.2213-8 ;

**Vu** le règlement intérieur des Cimetières Communaux de la Ville ;

**Considérant** qu'à l'occasion des fêtes de la Toussaint et des Défunts, il est indispensable de maintenir la tranquillité publique, le bon ordre et la décence dans les cimetières communaux de la Ville de Bastia.

## ARRÊTE

**Article 1** : Du mercredi 26 octobre 2022 au mercredi 2 novembre 2022 inclus, l'exécution des travaux de quelque nature que ce soit, est formellement interdite à l'intérieur des cimetières de la Ville de Bastia, Avenue Sampieru Corsu R.N 193 – 20600 Bastia et de Cardu.

**Article 2** : Monsieur Le Directeur Général des Services de la Ville de Bastia et Madame la Conservatrice des Cimetières, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia est accessible par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Signé par Pierre SAVELLI

Date : 29/09/2022

Qualité : MAIRE

**Merria di Bastia**

Viale Pierre Giudicelli  
20410 Bastia Cedex

+33(0)4 95 55 95 55  
mairie@bastia.corsica

[www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)